



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt-quatre septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Armel GOURVIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

Procurations : 3

DCM2024/0924-03

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2024

Etaient présents : Armel GOURVIL, Thomas PLUVINAGE, Pascale ALBERT, Maurice JOLY, Jean-Yves TREBAOL, Sylvie BOTTA-LE ROY, Bruno DUTERTRE, Jean-Yves L'HOSTIS, Raymond LE GOUËFF, Yann LE GALL, Gérald TASSET, Christine BUGNY-BRILLY, Eléonore KERMARREC, Elise CADOUR, Chantal VAUTRIN ;

Absentes excusées et représentées : Aurélie STEPHAN (pouvoir à Eléonore KERMARREC), Catherine PREMEL-CABIC, (pouvoir à Pascale ALBERT), Anne-Lise GOURIOU (pouvoir à Thomas PLUVINAGE) ;

Absente excusée : Myriam BOUGARAN,

A été élu secrétaire de séance : Thomas PLUVINAGE.

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Rapporteur : Madame Pascale ALBERT

Depuis le 1er janvier 2017 et dans le cadre des transferts de compétence prévu par la loi NOTRE, Brest métropole assure la gestion et l'animation du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) sur son territoire.

Le fonds de solidarité pour le logement est un dispositif qui concourt à la lutte contre les exclusions. Il constitue un des outils de la mise en œuvre du droit au logement et prend place parmi les actions prévues au Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. Il s'inscrit dans l'offre diversifiée de la métropole pour répondre aux difficultés de logement des ménages

A ce titre, Brest métropole peut notamment accorder, sous certaines conditions définies par le Règlement Intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement, des aides financières liées à l'accès et/ou au maintien en logement (frais d'entrée, dettes locatives, maintien de fournitures énergie...) et des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) exercées sur son territoire de compétences.

